

AVIS DE COMPÉTITION Compétition Inter Clubs Bourassa 2019

PRÉSENTÉE PAR Patinage Bourassa Région Bourassa

9 mars, 2019

SANCTION: IC-18-118

Sanctionnée par Patinage Québec

Détail de sanction — COMPÉTITION CLUB

Patinage Bourassa

ANNONCE LA TENUE DE LA Compétition Inter Clubs Bourassa 2019

Dates: 9 mars, 2019 au 9 mars, 2019

Cette compétition s'adresse uniquement aux patineurs admissibles, membres en règle de Patinage Canada et dont le club d'appartenance est Patinage Bourassa

Président(e) comité organisateur : Roméo Ronci

Téléphone : 514-351-0682 Courriel : rronci@sympatico.ca

Représentant(e) technique : Isabelle Paris

Spécialiste de données en chef : Daniel Lauzon

Spécialiste de données informatiques : Mario Girard

PATINAGE QUÉBEC Nº DE SANCTION :IC-18-118

NOM DU CLUB HÔTE: Patinage Bourassa

SITE INTERNET : www.patinagebourassa.ca

COURRIEL: ronci@sympatico.ca

TÉLÉPHONE: 514-351-0682

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association.

2

INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Endroit

La compétition se tiendra à :

GLACE 1

Aréna Garon 11212 rue Garon Montréal-Nord (Mtl), Qc, H1H 3T6

2. Dimensions de la patinoire

Les dimensions de la surface glacée sont de Glace 1 : 85' X 185'

3. Responsabilités

Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et le comité des clubs hôtes n'assument aucune responsabilité pour les dommages ou blessures subis par les patineurs. Comme condition et en considération de leur participation, tous les concurrents ainsi que leurs parents ou tuteurs acceptent d'assumer les risques de blessures ou de dommages à la personne ou à la propriété de la compétition, et renoncent à toute réclamation contre les officiels, Patinage Canada, Patinage Québec, l'Association régionale et les clubs hôtes; l'inscription n'est acceptée qu'à cette condition.

4. Conduite des concurrents

- 1) Les concurrents sont tenus d'obéir implicitement aux instructions des officiels chargés de la compétition.
- 2) Tout concurrent qui, directement ou indirectement, s'exprime de façon inconvenante à l'endroit des officiels ou de leurs décisions ou quant aux notes des juges, peut-être suspendu et/ou exclu de toute compétition subséquente.

5. Restrictions

A) Le comité se réserve le droit de limiter le nombre de participants dans chacune des catégories. Sa décision sera sans appel.

6. Inscription

Patinage Plus Étape 4 et 5 Postale: Un formulaire d'inscription dûment complété et signé doit être soumis pour chaque patineur désirant s'inscrire à cette activité. Aussi, les équipes devront compléter les formulaires prévus à cette fin. Les formulaires ainsi que le paiement complet des droits d'inscription devront être oblitéré au plus tard le 16 février, 2019 à l'adresse suivante :

A/S Daniel Lauzon Patinage Bourassa 10844, rue Gariépy Montréal-Nord, Qc, H1H 4C5 Les inscriptions présentées après la date limite fixée dans l'avis de compétition ne peuvent être acceptées qu'au choix du comité chargé de la compétition.

Internet Patinage STAR: www.patinagebourassa.ca

Date limite: 16 février, 2019

7. Mode(s) de paiement :

- Paypal (STAR)
- > Carte de crédit (Visa ou Mastercard) (STAR)
- Chèque ou mandat poste à votre club (Patinage Plus)

Les chèques ou mandats poste doivent être libellés à l'ordre de à Votre club d'appartenance et datés **au plus tard le** 16 février, 2019. À l'adresse suivante :

A/S Daniel Lauzon Patinage Bourassa 10844, rue Gariépy Montréal-Nord, Qc, H1H 4C5

Aucun chèque postdaté après le 16 février, 2019 ne sera accepté.

Les droits d'inscription ne sont remboursés que si la compétition n'a pas lieu ou si l'inscription est retirée avant la date limite.

Des frais de seront appliqués sur les chèques sans provision.

Frais administratifs de seront retenus si retrait avant la date limite d'inscription.

Aucun remboursement après la date limite d'inscription.

8. Frais d'inscription:

60 \$ par événement Norme de performance avec classement;

60 \$ par événement Norme de performance;

35 \$ par événement Patinage Plus;

9. Date limite des tests

La date limite des tests est la même que la date limite d'inscription.

10. Système de notation

Le système de « Norme de Performance avec classement ».

Le système de « Norme de Performance ».

11. Musique

Chaque patineur ou couple de patineurs devra fournir deux (2) CD lors de l'enregistrement, au moins une (1) heure avant le début de son épreuve.

Norme pour les CD

- (1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.
- (2) Ils doivent être enregistrés en format MUSIQUE (Audio).
- (3) Le nom du concurrent, de la concurrente suivi de la catégorie, du type de programme Court ou Libre, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.
- (4) Les fichiers MP3 ne sont pas acceptés.
- (5) Les disques doivent être présentés dans leurs boîtiers protecteurs.

Nettoyez bien vos disques et assurez-vous qu'ils ne soient pas égratignés afin d'éviter tout problème de lecture.

12. Accréditation des participants

Tous les patineurs devront s'inscrire aussitôt arrivés à l'aréna où ils patinent, au moins une heure avant le début de leur épreuve. Ils remettront aux responsables leurs deux (2) CD ainsi que la feuille de contenu de programme.

13. Accréditation des entraîneurs

Politiques et procédures de Patinage Canada s'applique.

Entrée Gratuite

Vous possédez une carte photo d'entraîneur valide émise par Patinage Québec.

Vous êtes un entraîneur d'une section invitée autre que la section Québec.

Afin de recevoir une accréditation, les entraîneurs professionnels de Patinage Canada doivent satisfaire aux exigences suivantes :

- détenir un statut « Entraîneur régional en formation » ou de niveau plus élevé;
- détenir un certificat valide de secourisme;
- faire faire une vérification des antécédents judiciaires par une entreprise approuvée par Patinage Canada et obtenir un statut « autorisé »;
- les entraîneurs certifiés doivent maintenir un statut certifié du PNCE conformément à la Politique sur le maintien de certification de l'Association canadienne des entraîneurs (ACE)
- convenir au Code de déontologie à Patinage Canada.
- A terminé la formation de leader d'activité de Respect et sport. Un entraîneur doit renouveler la certification de cette formation tous les trois ans.

Entrée permise – Frais de 15\$

- Vous ne possédez pas la carte photo des entraîneurs émise par Patinage Québec;
- Votre nom est sur la liste des entraîneurs ET
- Vous devrez présenter une carte d'identité avec photo, ex. : carte d'assurance maladie ou permis de conduire ETC.

Si votre nom n'est pas sur la liste vous devrez présenter :

Carte photo des entraîneurs de Patinage Québec ET / OU si certaines dates sont échues OU que vous n'avez pas encore reçu votre carte :

Documents suivants:

Preuve que vous êtes membres pour la saison en cours.

- Preuve de certification
- Carte valide de premiers soins
- Preuve que le BackCheck est à jour

TABLEAU D'ACCRÉDITATION

Deux entraîneurs par concurrente ou concurrent seront accrédités. Deux personnes seulement, choisies par le patineur, la patineuse ou le couple, seront admises au niveau de la glace.

ACCRÉDITATION DES ENTRAÎNEURS - QUALIFICATIONS EXIGÉES										
	Patineurs STAR Toutes catégories Toutes disciplines	Pré-Juvénile	Juvénile	Pré-novice	Novice	Junior	Senior	Intermédiaire	Ouverte	Adultes Toutes catégories Toutes disciplines
COMPÉTITIONS INVITATIONS										
Clubs, Interclubs, Régionales, Interrégionale	Régional									Régional
COMPÉTITIONS PROVINCIALES ET NATIOI	NALES									
Champ. d'été / Georges-Éthier/ Jeux QC - Participation		Régional	Régional	Régional	Régional	Régional	Régional			
STAR / Michel-Proulx	Régional									Régional
Sous-Section : Dames Pré-novice à Senior				Provincial	Provincial	Provincial	Provincial			
Championnats "A" Section QC				Provincial	National	National	National			
Championnats "B" Section QC		Régional	Régional							
Défi				Provincial	National	National	National			
Championnats Nationaux					National	National	National			
Championnats canadiens pour adultes										Régional
COMPÉTITIONS PATINAGE SYNCHRONISÉ										
Régionaux de patinage synchronisé - QC		Régional	Régional	Provincial	National	National	National	National	National	Régional
Championnats canadiens pour adultes										Régional
Championnats canadiens de synchro					National	National	National	National	National	

14. Frais d'admission

> Admission générale: Gratuite

Les patineurs et leur chaperon auront un laissez-passer pour le week-end lors de l'accréditation.

15. Chaperons

Les chaperons sont autorisés dans la chambre des patineurs seulement pour les catégories suivantes : (une seule personne par participant)

Aucun accompagnateur ne sera autorisé dans la chambre des patineurs.

16. Prix

16.1 Volet épreuve CPC

Des médailles seront remises aux trois (3) premiers de chaque catégorie en conformité avec le règlement. Lorsqu'il n'y a que 2 participants à une épreuve, ces patineurs recevront un prix. Dans le cas où il n'y aurait qu'un seul participant, le patineur recevra une médaille.

16.2 Volet Norme de Performance

Les patineurs recevront un ruban et un certificat selon la norme de performance atteinte.

16.3 Volet Norme de Performance avec classement

Des médailles seront remises aux 3 premiers et tous les participants recevront un certificat selon la norme de performance atteinte.

17. Trophée perpétuel

Aucun trophée ne sera remis au club ayant accumulé le plus de points selon les critères du comité organisateur.

18. Horaire de la compétition

Un horaire provisoire sera transmis aux clubs et régions, après la date limite des inscriptions.

19. Formation des groupes

Pour les catégories patinage de compétition, les groupes seront formés par un tirage au sort, selon les règlements de Patinage Canada.

Pour toutes les catégories de patinage STAR, les groupes seront formés par âge, selon les <u>règlements de Patinage</u> Canada.

20. Vidéo

Vidéo disponible sur place.

21. Photos

Non Disponibles.

22. Restaurants

Casse-croûte ouvert sur place.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les <u>règlements</u> de Patinage Canada.

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans une catégorie compétitive et une catégorie STAR pour la même discipline (exemple : en simple) lors de la même compétition.

- Les patineurs <u>ne peuvent pas</u> s'inscrire dans une catégorie STAR, après s'être <u>inscrits</u> aux « Championnats « sous-section » et/ou « A » ou « B » de section Québec Patinage Canada » de l'année courante (2018-2019) pour la même discipline.
 - Année courante : 1er juillet 2018 au 30 juin 2019

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Référence : Exigence de programme de compétition de patinage STAR 2018-2019

SYSTÈME DE NOTATION

- Le système de Norme de Performance avec classement est utilisé pour la catégorie STAR 4.
- Le système de Norme de Performance est utilisé pour les catégories, STAR 1 à 3*.

PATINEURS EN SIMPLE

- ✓ Dames
- ✓ Messieurs

STAR 4

Tests : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Prog. Libre: 2 min. +/- 10 sec.

moins de 10 ans

Âge: Ne pas avoir atteint 10 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

moins de 13 ans

Âge : Ne pas avoir atteint 13 ans au 1^{er} juillet qui précède la compétition.

> 13 ans et plus

Âge: Être âgé(e) de 13 ans et plus au 1^{er} juillet qui précède la compétition

FILLES ET/OU GARÇONS

STAR 3

Test : Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Âge: Aucune limite
Prog. Libre: 2 min. (+/- 10 sec.)

STAR 2

Test: Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Âge: Aucune limite

Prog. Libre : Durée maximale de 2 min. (+/- 10 sec.)

STAR 1 (éléments)

Test: Ne doivent avoir passé aucune partie du test Senior Bronze (STAR 6) de style libre.

Âge: Aucune limite.

ADMISSIBILITÉ

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les <u>règlements</u> de Patinage Canada.

Les patineurs doivent être inscrits Patinage Plus auprès de Patinage Canada.

Les patineurs peuvent recevoir des cours privés ou semi-privés avec des entraîneurs professionnels ou seulement des cours de groupe patinage plus avec assistant de programme.

Les patineurs ont le droit de s'inscrire dans une catégorie supérieure à leur qualification. (Exemple : un athlète ayant réussi l'étape 3 peut s'inscrire dans la catégorie Étape 5)

Le patineur ne doit avoir réussi aucun test de patinage STAR.

Le port du casque est obligatoire pour les participants n'ayant pas réussi l'étape 5.

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

Tous les événements du volet Patinage Plus Étape se dérouleront par circuit.

La <u>Trousse Technique de Patinage Plus du Québec</u> doit être consultée pour chaque événement afin de connaître les circuits imposés.

Aucun autre élément technique ne peut être ajouté au circuit.

Les patineurs peuvent être accompagnés par un entraîneur ou un assistant de programme.

L'entraîneur ou l'assistant de programme peut faire un tour de circuit avec le patineur durant la période d'échauffement.

SYSTÈME D'ÉVALUATION

Le système de Norme de Performance.

PATINEURS EN SIMPLE

- ✓ Filles
- ✓ Garçons
- ÉTAPE 5

Étape : Avoir réussi l'étape 5, mais pas plus.

Âge: Aucune limite d'âge

ÉTAPE 4

Étape : Avoir réussi l'étape 4, mais pas plus.

Âge : Aucune limite d'âge

Une musique de fond est permise durant les épreuves.

9